

DEMOCRACY
REPORTING
INTERNATIONAL



**ÉVALUATION
DE L'ÉTAT
DE LA
DÉMOCRATIE
LOCALE
COMMUNE
DE L'ARIANA**
- RÉSUMÉ EXÉCUTIF -

A

RIA

NA



SOMMAIRE

04

1. Introduction

05

2. Modèle EDL et méthodologie

09

3. Les enseignements tirés de l'analyse du contexte

10

4. Synthèse des piliers

- 10 | 1. La citoyenneté, l'égalité des droits et l'accès à la justice à l'Ariana
- 12 | 2. Les institutions et processus de représentation et redevabilité
- 14 | 3. Initiative et participation citoyenne

16

5. Synthèse et recommandations

- | | | | | | |
|----|-------------------|----|-----------------|----|------------------|
| 17 | 1. Représentation | 21 | 4. Réactivité | 26 | 7. Solidarité |
| 18 | 2. Participation | 23 | 5. Transparence | 28 | 8. Egalité Femme |
| 20 | 3. Légitimité | 24 | 6. Redevabilité | | Homme |

I. INTRODUCTION

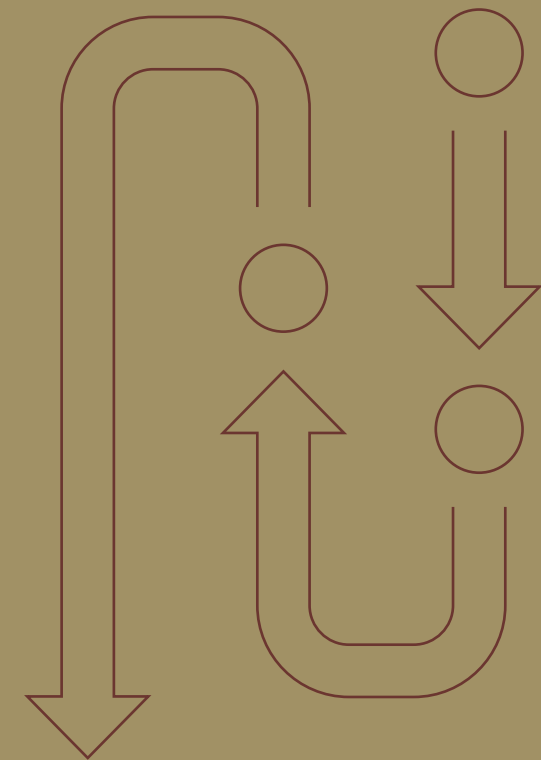
Dans le cadre de son projet d'appui à la mise en œuvre de la constitution de 2014, Democracy Reporting International (DRI) a soutenu la mise en œuvre de l'évaluation de l'état de la démocratie locale (EDL) dans deux municipalités tunisiennes en 2019 (Ariana dans le gouvernorat de l'Ariana et El Hencha dans le gouvernorat de Sfax), en se servant de la méthodologie conçue depuis 2002 par l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (International IDEA). Cette méthodologie, déjà entièrement développée, a été expérimentée dans plus de 60 collectivités locales dans 10 pays différents. L'utilisation effective de la méthodologie a nécessité un effort essentiel de contextualisation, effectué en coordination avec les parties prenantes afin d'adapter la méthodologie d'IDEA au contexte Tunisien.

L'EDL est une évaluation citoyenne de l'ensemble des acteurs agissant ou présent sur le territoire de la collectivité locale, y compris la société civile, les établissements et entreprises publics, les services déconcentrés... Elle a pour objet de consolider les réformes sociétales au sein de la collectivité en se basant sur une démarche participative.

Il ne s'agit pas d'une méthode quantitative qui permet de comparer les collectivités tunisiennes entre elles et aucune comparaison n'est faite entre les deux collectivités.

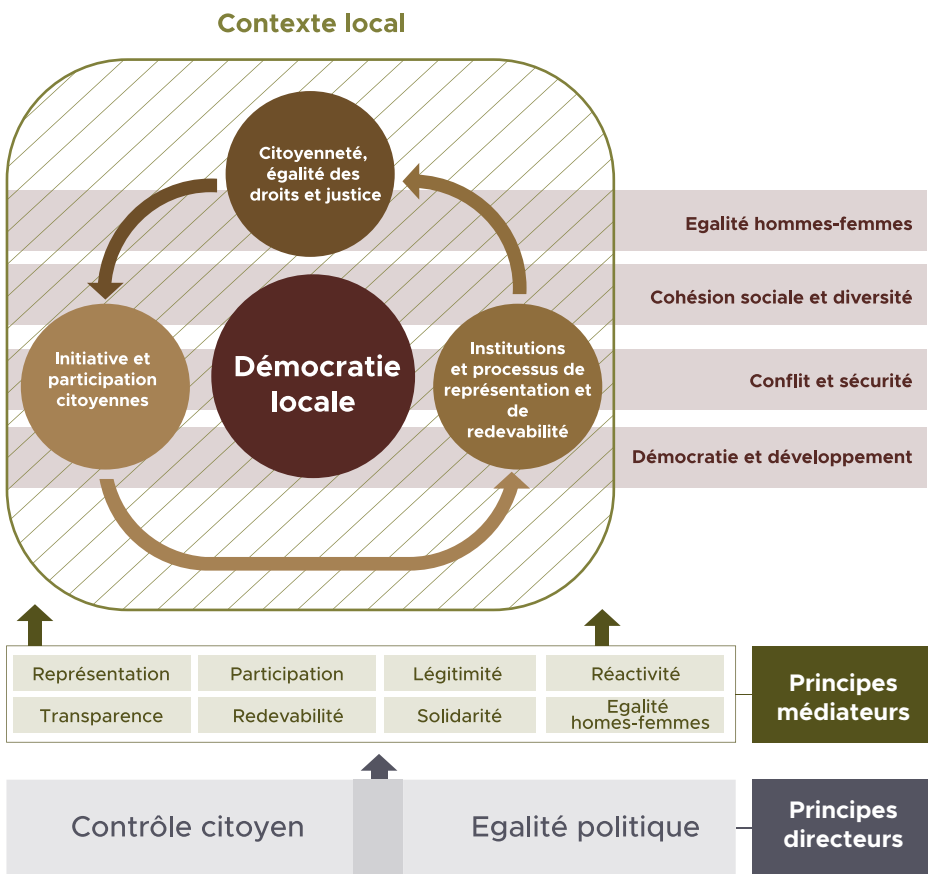
L'EDL consiste à mesurer le degré de contrôle citoyen sur les décisions et actions prises par les autorités locales, d'une part, et l'égalité entre les citoyens dans l'exercice de ce contrôle, d'autre part. Elle a pour objectif d'assurer la promotion des principes directeurs de l'évaluation : le contrôle citoyen et égalité politique tout en soutenant les processus d'évaluation de la démocratie locale dirigés par les citoyens et gérés localement.

Ce cadre place les citoyens au centre du processus d'évaluation dans l'objectif de faire créer des initiatives politiques élaborées localement et des programmes de réformes possédant une dynamique interne, ouvrant ainsi la voie à une évaluation plus nuancée de la démocratie au niveau local.



2. MODELE EDL ET METHODOLOGIE

Modèle "EDL"



La méthodologie s'appuie sur une modélisation de la démocratie locale bâtie autour de 3 piliers : (1) la citoyenneté, l'égalité des droits et l'accès à la justice ; (2) les institutions et processus de représentation et redevabilité ; (3) l'initiative et la participation citoyennes. L'analyse des

3 piliers est élaborée à la lumière de 2 principes directeurs (contrôle citoyen et égalité politique), eux-mêmes déclinés en 8 principes médiateurs (représentation, participation, légitimité, réactivité, transparence, redevabilité, solidarité et égalité hommes-femmes).

Il s'agit d'une **auto-évaluation qualitative** dirigée par une équipe d'évaluation municipale (EME), dans chaque commune, impliquant des travaux de collecte d'informations, d'analyse et de formulation des recommandations.

L'EDL se réalise par l'exécution des phases suivantes :

- 
1. Préparation et planification
 (sélection des municipalités, mobilisation des acteurs, mise en place de la structure organisationnelle, constitution et formation des équipes, adoption d'un plan de travail) ;
- 
2. Conception des outils
 (guides d'évaluation, guides d'entretiens, plans d'évaluation municipaux) ;
- 
3. Collecte et analyse des données
 (typologies de données, modalités de collecte, analyse de la littérature et consultations multiformes et multidirectionnelles, saisie des résultats) ;
- 
4. Préparation du rapport et validation
 (analyse et rédaction par pilier, consolidation du rapport préliminaire, relecture par les parties engagées dans l'évaluation et par un comité d'experts, validation en atelier ouvert, finalisation du rapport définitif) ;
- 
5. Plaidoyer, initiatives locales et bilan
 (rencontre et discussion locale, partage d'expérience sur le plan national, bilan du processus conduit).

Déroulement de l'EDL dans la commune de l'Ariana

- ✓ Le projet d'évaluation de l'état de la démocratie locale, ses étapes et son déroulement ont été présentés au maire de la commune de l'Ariana. Après son assentiment, l'EME a été sélectionnée. À la suite de sa formation sur la méthodologie d'évaluation et à la contextualisation, l'EME s'est lancée dans la préparation de l'étape suivante : la collecte des données.
- ✓ Un atelier de débroussaillage a permis d'avancer les premiers éléments de réponse aux questions soulevées dans le Guide EDL Tunisie, tout en fournissant les précisions nécessaires à l'approfondissement des recherches suivantes. Cet atelier a aussi été l'occasion de définir le plan d'évaluation municipale (PEM).
- ✓ Après cette phase préparatoire, l'EME s'est plongée dans la collecte de données. Plus d'une vingtaine d'entretiens bilatéraux ont été conduits avec différents représentants des acteurs locaux. Mis à part les entretiens individuels, d'autres méthodes de collecte ont été utilisées, telles l'organisation d'un sondage en ligne et d'un entretien de groupe avec la société civile.
- ✓ Les données collectées ont permis à l'EME de préparer une première version du rapport qui a été partagée et discutée lors d'un atelier multi-acteurs auquel ont été invités les institutions n'ayant pas été consultées auparavant. Cette rencontre a permis de saisir les données manquantes et celles à raffiner pour cibler la collecte de données complémentaires.
- ✓ En parallèle, les membres de l'EME ont découvert le système décentralisé allemand et ses mécanismes de participation citoyenne lors d'une visite d'étude de 3 jours à Berlin qui a permis à l'équipe de s'inspirer de l'expérience allemande.
- ✓ Les recommandations de l'atelier multi-acteurs ont donné lieu à une recherche documentaire complémentaire et quelques interviews supplémentaires. Une deuxième version du rapport a été discutée entre les membres de l'EME lors d'un atelier et ils ont aussi identifié les relecteurs externes.
- ✓ La troisième version du rapport a été discutée entre l'EME et les relecteurs externes. Cette rencontre a fait ressortir les principales conclusions du rapport qui ont été présentées et validées lors d'un atelier multi-acteurs. Les commentaires qui ont été émis ont aidé l'EME à formuler les recommandations présentées dans la synthèse, marquant ainsi l'achèvement de ce processus participatif.

3. LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'ANALYSE DU CONTEXTE



Sur le plan physique, la commune de l'Ariana, essentiellement urbaine, connaît une forte urbanisation et concentration commerciale ; cette caractéristique, partagée avec d'autres communes, dynamise la vie locale et l'expose en revanche à la pollution et aux catastrophes naturelles.

La population résidente est dans sa très grande majorité de confession musulmane sunnite et comporte encore quelques familles de confession juive. Quant à la population étrangère installée régulièrement ou irrégulièrement sur le territoire de la commune, essentiellement pour des raisons de travail, est pour l'essentiel de confession chrétienne.

Son statut de chef-lieu du gouvernorat fait de la commune une destination privilégiée sur le plan commercial et administratif.

La commune est, de fait, l'une des communes les plus prospères du pays où les différentes dimensions de la pauvreté, que ce soit du

revenu, du logement et de l'accès aux services sociaux, sont les moins présentes – mais cependant non absentes et parfois criantes.

Etant un centre administratif et commercial, le secteur tertiaire s'est particulièrement développé depuis des décennies au détriment du secteur agricole et industriel.

Son conseil municipal élu le 6 mai 2018 se compose de 36 élus (18 femmes et 18 hommes) répartis en 4 listes partisans et 9 listes indépendantes. Les associations opérant sur le territoire local sont particulièrement actives ; celles inscrites au registre communal, selon l'administration communale, sont au nombre de 38.

4. SYNTHÈSE DES PILIERS



1. La citoyenneté, l'égalité des droits et l'accès à la justice à l'Ariana

La notion de " citoyenneté locale " est perçue différemment dans la commune d'Ariana. Les acteurs publics locaux ont une vision axée sur le rapport entre les droits et devoirs des citoyens alors qu'elle se réduit pour la majorité de la population locale au devoir qu'ont les autorités locales de fournir les services publics nécessaires.

La persistance des pratiques d'exclusion sur le territoire local s'explique par l'échec des différentes politiques publiques à les prévenir et à les résoudre à la base. C'est le cas des inégalités dans l'accès aux services publics notamment pour les personnes handicapées et âgées et les habitants des quartiers populaires.

Les individus LGBT font aussi l'objet en Tunisie de discriminations plus flagrantes, à la fois juridiques et sociétales sur la commune, comme sur tout le territoire national. Également, la situation des migrants, réfugiés, apatrides, demandeurs d'asile et immigrés est aussi hautement précaire ; ils font face à de multiples problématiques d'ordre national et local.

De manière générale, les acteurs consultés s'accordent à considérer que le traitement des inégalités, de la précarité et de l'exclusion fait l'objet de réponses institutionnelles et sociétales peu coordonnées de la part des différents acteurs, notamment publics.

Les droits civils et politiques sont, dans une certaine mesure, respectés sur le territoire local. Ainsi, les acteurs locaux agissent en toute liberté et confirment qu'ils jouissent d'une bonne liberté de réunion, d'opinion et d'expression de manière générale et peuvent effectivement faire valoir leur droit à manifester.

Si le respect des libertés publiques est considéré comme effectif pour les personnes en situation régulière résidant sur territoire de la commune, ceci n'est pas le cas pour les immigrés en situation irrégulière. Pour appuyer l'exercice de la liberté d'opinion, de parole, d'association et de réunion au sein de la collectivité locale par toutes les composantes de la société, la municipalité met à disposition quelques espaces publics qui sont ouverts aux diverses activités des associations. Les femmes font face à une situation sécuritaire dégradée pour utiliser librement l'espace public et pour l'exercice de leurs droits civils et politiques.

En ce qui concerne les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, la municipalité prétend que la délégation de l'Ariana n'assume sa fonction de lutte contre la pauvreté que de manière occasionnelle et compte avant tout sur les associations. La lutte contre les inégalités implique également une vision inclusive de l'aménagement et

du développement du territoire local. Ainsi, un nouveau plan d'aménagement a été adopté en 2017, trente-six ans après le dernier approuvé en 1981.

Dans l'accès au droit à l'éducation, les habitants, notamment des quartiers aisés où se concentrent les écoles privées, s'orientent de plus en plus vers le secteur privé. Même dans le secteur public, des inégalités territoriales existent puisque les trois établissements pilotes du secondaire ne sont pas situés dans les quartiers populaires.

Comparé aux autres communes du pays, **l'accès aux services de santé** est satisfaisant à L'Ariana. Malgré tout, selon les représentants de la société civile, les services de santé publique disponibles sont très peu nombreux.

Pour l'accès à la sécurité sociale, ce sont plutôt les ouvriers qui ne bénéficient pas de la couverture sociale ; de plus, ils sont surexposés aux risques en matière d'hygiène et de sécurité. La commune souffre, sur le plan environnemental, d'un grand problème de pollution et de changement climatique. Aux périodes de canicule, qui sont de plus en plus fréquentes et longues, se succèdent des périodes de déluge suivis d'inondations, ce qui déconforte la population.

La commune proclame qu'elle respecte **l'Etat de droit et l'accès à la justice**, en se conformant au principe de la hiérarchie des normes dans l'adoption de ses décisions. Cependant, plusieurs recours en annulation de ces mêmes décisions ont été introduits par le gouverneur devant le juge administratif. Tous les élus ont accompli leur devoir de déclarer les éléments de leurs patrimoine et intérêts.

Les acteurs consultés regrettent en général le manque de civisme et la prévalence de l'intérêt personnel sur l'intérêt général chez la plupart des

habitants et entreprises de la commune, en ne respectant pas les règles de conduite et de stationnement, de construction et d'occupation de l'espace public, et de protection de l'environnement.

Le système juridictionnel est considéré par les acteurs de la société civile comme étant impartial et bénéfique, à leurs yeux, de la confiance des différents groupes qui composent la population locale. Cependant, les accusations d'instrumentalisation de la justice par les lobbies ou les personnes riches sont aussi bien présentes dans l'opinion publique.

Selon le rapport de la (HAICA) relatif à l'observation des élections municipales de mai 2018, le gouvernorat de l'Ariana a bénéficié d'un taux de couverture médiatique supérieure au taux légal.

Dans son fonctionnement, le conseil municipal est considéré comme politiquement stable. Il a constitué 14 commissions permanentes, majoritairement présidées par des femmes. Cependant, une seule femme préside un conseil d'arrondissement (El Menzah) sur les 4 arrondissements. Alors tenu par le Code des Collectivités Locales (CCL) d'adopter son règlement intérieur, le conseil n'y a pas encore procédé, même après l'édiction du règlement type par un décret gouvernemental. La commune est bien dotée de matériels et d'équipement permettant aux conseils municipal et d'arrondissements d'assurer leurs fonctions.

Pour l'efficacité et la redevabilité, certains élus reprochent à l'administration le manque de coopération, en particulier au sein des commissions. Les administrateurs municipaux de leurs côtés, considèrent que certains élus ne connaissent pas les limites de leurs attributions et interfèrent injustement dans le travail administratif.

Les partis politiques et les listes indépendantes ont largement pris en compte la diversité socio-économique et territoriale lors des élections de 2018. Néanmoins, la population

considère que la majorité des acteurs politiques n'ont pas une vision de la commune sur le long-terme.

L'instance exécutive locale dispose de personnels qualifiés (juristes, architectes et ingénieurs). La commune peut aussi compter sur divers partenariats dans le domaine de l'urbanisme. De manière plus générale – et même si elle reste privilégiée par rapport à de nombreuses communes tunisiennes – l'Ariana manque encore de moyens logistiques, humains et financiers pour pouvoir répondre aux divers besoins de la population. Afin de garantir la bonne exécution de ses décisions, la commune a créé une commission spéciale, non-prévue par le CCL, appelée " commission de suivi d'exécution des décisions " composée des différentes parties prenantes (police municipale, police environnementale, administration municipale...).

Le niveau de confiance de la population aux autorités exécutives est moyen et la qualité de leur action dans les services essentiels reste perfectible. L'autorité municipale reconnaît que la coordination avec les autorités centrales pâtit d'un manque général d'interaction efficace et de collaboration.

Dans sa gestion financière, la commune a fait l'objet d'un audit externe, effectuée par l'Agence nationale PBR rating, et a obtenu la note B+ avec perspective stable. Le conseil



2. Les institutions et processus de représentation et redevabilité

Aux élections municipales de 2018, le taux de participation aux élections municipales de 2018 à l'Ariana a été de 39,3%, soit supérieur à la participation au niveau national (35,6%).

La représentativité et l'inclusion au sein du conseil municipal sont bien assurées. La présence des jeunes est de moins en moins importante avec la démission de certains d'entre eux ; en revanche, le remplacement des conseillers démissionnaires a conduit à la présence d'un membre porteur d'handicap.

Sur le plan contentieux, l'accès au juge électoral est facilité par la proximité du tribunal administratif et la disponibilité de juges spécialisés et compétents ; mais cela n'occulte pas le fait que la juridiction administrative manque d'effectifs et d'équipements appropriés.

municipal a lui-même demandé, dès le début de son mandat par des correspondances à la Cour des Comptes et l'Instance Supérieure de Contrôle Administratif et Financier, qu'il soit audité et évalué.

Pour la communication et la transparence, plusieurs acteurs locaux confirment que l'esprit d'ouverture et de dialogue règne dans la commune. Dans ce contexte, la municipalité veille à diffuser l'information et la rendre accessible aux habitants à travers tous les moyens de communication disponibles.

Dans l'approche participative, le conseil met en œuvre la méthodologie participative en matière de programmes annuels d'investissements et les procédés prévus par le CCL ; néanmoins, ses actions restent entravées par la non-publication du décret relatif à la mise en œuvre de l'article

29 du CCL. De même, le désintéressement d'une frange de la population aux activités du conseil constitue la véritable entorse à la démocratie participative.

Les relations de partenariats de la commune sont variées. Ainsi, elle a lancé quelques initiatives de coopération intercommunale avec les communes voisines. La coopération décentralisée avec les communes étrangères est considérée comme l'un des points forts de la commune de l'Ariana, du fait du nombre et de la variété de ses partenariats externes. La commune a également signé un ensemble de conventions et d'accords de partenariats avec plusieurs institutions et organismes nationaux ; en revanche, l'absence de cadre juridique approprié et la bureaucratie entravent la conclusion de plusieurs autres accords.

La mobilisation citoyenne à l'Ariana n'est pas contrainte par un manque d'accès ou par des restrictions d'accès aux espaces et équipements publics pour des réunions ou manifestations. De fait, la mobilisation se fait aujourd'hui prioritairement sur les réseaux sociaux, particulièrement sur Facebook, ainsi que dans les lieux de rencontres publics comme les cafés et les marchés.

L'approche inclusive est relativement respectée dans les initiatives citoyennes ; les personnes retraitées, les intellectuels et les internautes paraissent être beaucoup plus actifs. Les autres catégories sociales comme les ouvriers, les défavorisés et ceux qui souffrent de la précarité s'orientent généralement aux autorités déconcentrées pour exprimer leurs contestations.

Sur le plan médiatique, nombreux sont les médias non locaux qui exercent leurs activités à partir du territoire communal ; néanmoins, ils n'assurent la couverture médiatique des activités locales que d'une manière occasionnelle. Le territoire communal de la commune est considéré comme sûr pour le travail des journalistes et

des professionnels des médias, car il est proche de plusieurs institutions de sécurité et facilement accessible grâce aux différents moyens de transport.

En ce qui concerne l'indépendance, la plupart des médias appartient au secteur privé. Certains d'entre eux ne semblent pas à l'abri de l'instrumentalisation politique. A plusieurs reprises, la commune n'a pas hésité à porter plainte contre un établissement médiatique ou des journalistes responsables de la diffusion de nouvelles considérées comme fallacieuses ou diffamatoires contre certains responsables locaux.

Sur le plan d'efficacité, les médias présents sur le territoire de la commune n'assurent leur rôle d'investigation sur les activités des autorités locales et des autres intervenants que d'une manière accidentelle.

Pour la représentation basée sur le genre, en raison de leur présence à la tête de plusieurs commissions, les femmes sont présentes dans les médias pour assurer la couverture des travaux de leurs commissions.



3. Initiative et participation citoyenne

Les associations sont très actives et impliquées dans la gouvernance locale ; quant aux initiatives individuelles des citoyens, elles restent encore limitées ; les initiatives citoyennes collectives sont dans l'ensemble efficaces. Les délégués de quartiers jouent un rôle important dans la mobilisation citoyenne lors des forums participatifs organisés dans le cadre du programme annuel d'investissement.



5. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS



La présente section relate les points forts et les points faibles pour chacun des principes médiateurs par rapport au fonctionnement de la démocratie locale. Pour les recommandations, elles sont réparties en fonction de leur destinataire puisqu'on distingue entre celles s'adressant aux pouvoirs centraux et celles destinées aux acteurs locaux.



1. Représentation

Bilan

↗ Points forts

- Un conseil municipal pluraliste et stable grâce à des accords de coalition.
- Un conseil municipal qui assure dans une large mesure ses fonctions principales (budget, commissions, contrôle de l'exécutif...).
- Les acteurs publics déconcentrés sont fortement représentés sur le territoire communal.
- La parité homme /femme est respectée.
- Diversité des profils et des qualifications des conseillers.

↘ Points faibles

- Une faible représentation des partis politiques au conseil municipal due à une crise de confiance nationale envers les partis politiques.
- Une diversité limitée des différentes catégories socio-professionnelles au sein du conseil municipal.
- Connaissance limitée des élus du CCL.
- Une représentation de moins en moins importantes des jeunes au sein du conseil.
- La Formation et le renforcement des capacités des conseillers municipaux sont insuffisants.
- Les fonctions à responsabilité sont à tous les niveaux tenus surtout par la coalition au pouvoir.
- Manque de synergie, d'interaction et de coordination des interventions entre le conseil municipal et la représentation nationale.
- Un conseil peut-être qualifié d'élitiste.

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- Modifier la loi électorale pour introduire le mode de scrutin uninominal.
- Accélérer l'instauration du Haut Conseil des Collectivités Locales.
- Adoption des décrets d'application du CCL.
- Clarification dans le cadre juridique du rôle des élus nationaux lors de leur intervention régionale et locale.

Pouvoir et acteurs locaux

- L'adoption sans délai du règlement intérieur de la municipalité.
- Programmer des sessions de formation pour les membres du conseil municipal et l'administration municipale sur le rôle du conseiller municipal.
- Revoir le calendrier des réunions des commissions municipales.
- Veiller à instaurer un climat de confiance en assurant une bonne communication interne et externe.



2. Participation

Bilan

↗ Points forts

- Haut niveau d'éducation et bonne couverture d'internet totale sur le territoire municipal.
- Tissu associatif diversifié et actif.
- Bonne mobilisation aux élections de la société civile pour l'éducation civique auprès des jeunes, des femmes et des quartiers populaires en collaboration avec l'ISIE.
- Respect de la démarche participative dans la préparation du PAI.
- De bons efforts pour faire participer tous les quartiers et couches sociales à la planification.
- Les libertés civiques sont relativement respectées par les acteurs locaux et nationaux.
- Haut niveau de vigilance de la société civile, des partis et des médias sur le respect des libertés civiques par les autorités publiques sur la commune.
- Mise à disposition par la municipalité d'espaces publics appropriés dans tous les arrondissements.
- Un effort conséquent d'information pour les décisions en cours ou à prendre pour la commune.
- Nombreux partenariats noués formellement entre la municipalité et la société civile (locale, régionale, nationale et internationale).

↘ Points faibles

- Les échanges de vues sont centrés uniquement sur la page Facebook de la municipalité.
- L'opposition reproche à la coalition sa marginalisation dans la prise des décisions.
- Une participation peu inclusive de la population au processus d'élaboration du PAI (faible participation des quartiers défavorisés).
- Manque de motivation chez les habitants des quartiers défavorisés et les jeunes pour participer aux affaires locales.
- Taux de participation citoyenne très faible aux réunions des commissions municipales.
- Faible diffusion de l'information des commissions municipales sur le calendrier et leurs réunions.
- Absence d'implication des citoyens dans l'évaluation de la gouvernance communale.
- Accusations de distribution non-équitable des financements municipaux aux associations.
- Absence de consultation des citoyens dans les initiatives intercommunales.
- Faible coordination entre les activités des associations.
- Faible impact des initiatives associatives (visibilité faible/ absence de valorisation).
- Aucun référendum local n'est encore organisé.

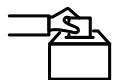
Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- Adopter une loi spécifique au financement public accordé aux associations.
- Réviser la loi électorale pour clarifier les procédures applicables au référendum local.

Pouvoir et acteurs locaux

- Instaurer un climat de confiance entre les citoyens et les élus à travers une stratégie de communication.
- Revoir les horaires des séances d'écoute citoyenne.
- Renforcer les capacités juridiques des élus et de la société civile.
- Améliorer / optimiser les espaces publics municipaux (créer de nouveaux espaces).
- Lancement d'un débat entre le conseil municipal et la société civile sur les mécanismes de la démocratie participative.
- Mettre à jour la base de données des associations.
- Création d'un réseau associatif / forums citoyens.
- Revoir les conditions d'attribution des financements municipaux au profit des associations.



3. Légitimité

Bilan

↗ Points forts

- Des élections locales organisées de façon libre et démocratique, sans contentieux conséquents qui pourraient fragiliser la légitimité des résultats sur la commune.
- Un taux de participation aux élections (39,3%) supérieur à la moyenne nationale, même s'il reste assez faible.
- Le citoyen a confiance dans l'autorité publique en général.

↘ Points faibles

- Forte abstention générale : plus accentuée dans les quartiers populaires.
- Faible représentativité des quartiers populaires sur les listes candidates (notamment dans les premiers rangs).
- Marginalisation des quartiers défavorisés lors de la campagne électorale.
- Moyens humains et logistiques insuffisants pour une meilleure justice électorale.
- Faible respect des règles du financement des campagnes électorales.
- Le système de remboursement des dépenses électorales a posteriori entrave l'accès équitable à tous les candidats.
- Satisfaction relative de la population envers l'action municipale, due à la lenteur des projets, des promesses de campagne non exécutées et des perceptions de favoritisme.

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- Revoir les stratégies de communication pour améliorer la participation citoyenne aux élections.
- Renforcer les missions de Contrôle de la Cour des comptes et de l'ISIE.

Pouvoir et acteurs locaux

- Sensibiliser les citoyens sur la participation aux élections.
- Dépasser le clivage et travailler avec tous les citoyens de la commune au-delà des sympathisants de la liste gagnante.
- Valoriser le travail de l'observation électorale faite par la société civile.



4. Réactivité

Bilan

↗ Points forts

- La commune dispose de personnels administratif et technique qualifiés et spécialisés avec un taux d'encadrement autour de 20%, dépassant largement la moyenne nationale.
- Entente et collaboration entre le maire et le personnel administratif.
- Absence d'influence partisane remarquable sur les décisions du Maire.
- Bonne correspondance entre les plans d'investissements budgétisés annuellement et les préférences émises par les habitants lors des consultations du PAI.
- Un effort réel du conseil municipal pour diriger une plus large partie du budget communal vers les quartiers jusqu'ici défavorisés d'un point de vue du développement local.
- Score élevé de la commune de l'Ariana (80%) dans le baromètre annuel de performance des communes tunisiennes.
- La municipalité est consciente par rapport à la question environnementale.
- Cartographie des quartiers défavorisés et leurs besoins.
- Une coopération intercommunale et décentralisée satisfaisante.

↘ Points faibles

- Manque de données fiables de développement social, économique et environnemental spécifiques à la commune et ses divers arrondissements.
- Déséquilibre dans le partage des tâches entre les départements et les fonctionnaires municipaux.
- Relation parfois conflictuelle entre les membres du conseil municipal et l'administration municipale, manque de coopération et problèmes récurrents de mauvaise compréhension mutuelle, amenant à des lenteurs dans l'action publique communale.
- Manque de coordination et de coopération avec les services de l'Etat, en particulier dans la lutte contre les inégalités de conditions de vie et la précarité.
- Manque de contrôle suffisant et effectif des autorités publiques sur le développement urbain, parfois anarchique, qui conduit à une plus grande vulnérabilité aux conséquences du changement climatique.
- Aucun mécanisme citoyen de redevabilité sociale n'est mis en place.
- La non-diffusion des rapports des visites effectuées dans le cadre de la coopération décentralisée.
- Exécution limitée du budget d'investissement de la commune.

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- Adopter le nouveau code de l'urbanisme et de développement du territoire..

Pouvoir et acteurs locaux

- Se doter de bases de données et des statistiques relatives au développement social, économique et environnemental de la commune.
- Veiller à rendre la gestion des ressources humaines plus efficace à travers la réaffectation, redéploiement et formation du personnel existant.
- Assurer plus de coordination entre la municipalité et les autorités déconcentrées et centrales pour plus d'efficacité.
- Renforcer l'Open Gov.
- Moderniser des programmes écologiques et environnementaux au-delà de l'approche traditionnelle (énergie verte).
- Introduire une nouvelle notion de motricité : zone piétonne, pistes cyclables, transport vert.
- Prévoir des Parking à étage.
- Améliorer le transport en commun.

5. Transparence

Bilan

Points forts

- Score élevé pour l'Indice de transparence (62%) ; la commune ; 13e rang au niveau national.
- Tous les élus communaux ont déposé leur déclaration de patrimoine et d'intérêts selon la législation en vigueur.
- Convention signée entre la commune et l'INLUCC.
- L'adoption par la municipalité de système d'information budgétaire limitant les risques de mauvaises pratiques.
- La commune dispose d'un comptable-public à plein temps.
- L'établissement de rapports trimestriels sur l'état des finances de la commune lors des réunions du conseil municipal.
- Publication des PV de toutes les réunions du conseil municipal sur le site de la commune.
- Ouverture du bureau d'accès à l'information pour toute demande des citoyens concernant des documents officiels, disponibles en ligne également.
- Accroissement du nombre de demandes d'accès aux documents officiels par les citoyens de l'Ariana.
- Diversification des canaux de communication par la municipalité au public et mise à jour régulière.
- Bonne couverture médiatique des affaires locales à l'Ariana par les médias locaux et nationaux.

Points faibles

- Les règles de financement des partis politiques ne sont pas suffisamment contrôlées (problématique nationale).
- Mauvaise gouvernance des commandes publiques au niveau des délais d'exécution.
- Lenteur et lourdeur des procédures d'achats publics qui entravent l'observation de la gestion des deniers publics.
- Efficacité limitée de la communication des commissions municipales.

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- Revoir le cadre juridique du financement des partis politiques.
- Permettre la vérification des déclarations de patrimoine et d'intérêts par les citoyens.

Pouvoir et acteurs locaux

- Renforcement de la publication spontanée de tous les documents relatifs aux activités communales.
- Amélioration de la communication des commissions.
- Publication volontaire par les élus et au moins le maire de leurs déclarations.
- Mener des actions de sensibilisation adaptées à la société civile et aux citoyens à pratiquer leur droit à l'accès à l'information.
- Utiliser les rapports d'observation de la société civile et de l'IRIE dans les activités de sensibilisation.

6. Redevabilité

Bilan

Points forts

- L'emplacement stratégique de l'Ariana la rend accessible à la couverture médiatique.
- Les médias permettent aux citoyens d'être informés sur les actualités locales.
- En temps de crise, les médias jouent le rôle d'intermédiaire et offrent un espace de débat pour interpeller les responsables locaux.

Points faibles

- Une frustration parmi les citoyens due à des soupçons de favoritisme du conseil municipal et du maire envers les acteurs (individus et organisations) proches de la liste gagnante.
- Lenteur de l'administration municipale dans le traitement des plaintes déposées par les citoyens.

- Divers mécanismes de gestion des plaintes mis en place par la municipalité et accessibles à tous.

- La commission de suivi de fonctionnement des services publics, article 78 du CCL, n'est pas encore en place.
- Une conscience citoyenne limitée dans certains domaines (ex. règles sanitaires et environnementales et les déclarations des taxes et acquittements volontaires).
- Les médias peu capables de mener un réel travail d'investigation sur les affaires locales.
- Quelques incidents envers la liberté de la presse (agressions physiques et verbales) enregistrées et en hausse depuis 2018.

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- Renforcer le rôle de suivi et de contrôle des instances et l'organe de contrôle indépendant et central avant la fin de chaque mandat municipal.

Pouvoir et acteurs locaux

- La création de la commission de suivi des services publics (article 78 du CCL).
- Renforcer les capacités de l'administration et des élus par des formations continues en matière juridique, administrative et financière (gestion, marché public, loi de finances).
- Encourager la création des médias associatifs locaux.
- Renforcer la Radio web municipale pour la rendre plus active et à même de jouer le rôle d'intermédiation pour remonter les réclamations des citoyens.
- Accorder plus de vigilance aux cas de conflits d'intérêts possible.
- Renforcer le rôle de la société civile pour l'investigation et le suivi de la gestion municipale.



7. Solidarité

Bilan

↗ Points forts

- La commune fait plus d'efforts pour réduire les inégalités depuis 2018, également d'un point de vue budgétaire.
- Effort réalisé par l'IRIE pour permettre une participation électorale sans obstacles pour les personnes porteuses de handicap.
- Rôle persistant des organisations de la société civile pour l'assistance sociale aux plus pauvres.

↘ Points faibles

- Individualisme assez poussé parmi la population, qui limite l'émergence d'une citoyenneté effective.
- Peu de solidarité et écart grandissant entre les résidents des quartiers aisés et ceux des quartiers pauvres.
- Sentiment d'inégalité politique, sociale et économique qui perdure chez les citoyens des quartiers pauvres et anarchiques.
- Absence d'accompagnement social et juridique pour les populations immigrées, migrantes et réfugiées.
- Sentiment d'injustice fiscale parmi les bons payeurs des impôts locaux : ils prétendent payer trop d'impôt sans recevoir en retour de services de qualité satisfaisante.
- L'accès à la protection sociale reste inégal et des catégories de citoyens (personnes âgées, travailleurs pauvres) n'accèdent pas suffisamment à leurs droits.
- Les porteurs d'handicap et les personnes âgées subissent des discriminations dans l'accès physique aux services publics et à une information municipale adaptée à leur situation.
- Certaines catégories de population restent marginalisées par les autorités locales, l'Etat et la société (immigrés, migrants, LGBT).
- Insuffisances de solutions pour les quartiers populaires et les constructions anarchiques.

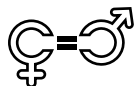
Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- L'adoption d'une législation sur les droits économiques et sociaux des immigrés.
- L'adoption d'une législation plus consciencieuse des droits de l'homme à l'égard des minorités raciales et sexuelles.
- L'intégration d'un programme d'éducation civique et citoyenne sensible au genre, minorités et différences dans l'enseignement scolaire.

Pouvoir et acteurs locaux

- L'établissement des statistiques fiables et actualisées concernant le taux de pauvreté.
- Renforcer l'intervention des autorités locales dans la protection des minorités raciales contre toute agression physique ou morale et la valorisation de leurs droits.
- Elaborer une base de données sur les réfugiés vivant sur le territoire de la commune.
- Mener des actions pour lutter contre la traite humaine (notamment le travail domestique) et le travail précaire contre les immigrants.
- Mener des actions pour lutter contre la mendicité organisée et l'exploitation des mineurs.
- Veiller à rendre les interventions policières contre les immigrés sans offense.
- Encourager des partenariats entre la SC et les institutions éducatives locales pour renforcer l'éducation citoyenne.
- Prendre en considération les personnes à fragilité et à mobilité réduite dans chaque révision du plan d'aménagement.



8. Egalité Femme-Homme

Bilan

↗ Points forts

- Participation plus forte chez les femmes que chez les hommes aux élections municipales.
- La parité parfaite au sein du conseil municipal et majorité des présidences de commission tenue par des femmes.
- Présence majoritaire de femmes parmi les cadres de la municipalité.

↘ Points faibles

- Une seule femme occupe la présidence d'un arrondissement.
- L'espace public communal demeure encore trop peu sûr pour les femmes, de même pour les transports publics.
- La société reste dominée par une dimension masculine non négligeable dans la vie politique locale.
- Absence de budgétisation communale sensible au genre et manque d'initiatives financées par la commune pour l'égalité des genres.

- L'installation d'espaces d'allaitements dans les lieux privés et publics.
- Augmenter le nombre de crèches et jardins d'enfants municipaux.
- Mettre en place des solutions pour le transport des femmes accompagnées d'enfants.
- Création de foyers publics aux femmes ouvrières.
- Faciliter et encourager les crédits pour le financement des initiatives gérées par les femmes.
- Augmenter le contrôle des conditions de travail et salaires des travailleuses (CNSS, la direction de l'emploi).

Recommandations

Cadre juridique et pouvoir central

- Imposer un mécanisme juridique permettant de vérifier le respect de la parité durant le mandat électoral.

Pouvoir et acteurs locaux

- Affecter un personnel administratif à la commission s'occupant de la femme.
- L'adoption d'une vision d'action municipale sensible au genre.
- Budget sensible au genre : consultation ciblée.
- Mise en place d'une politique de communication sensible au genre et aux personnes à besoins spécifiques.
- L'adoption de dispositions dans le règlement intérieur instaurant un quota minimal dans la présidence des commissions aux femmes.

Cette publication a été produite par Democracy Reporting International dans le cadre du projet " Support to Constitution Implementation in Tunisia – Phase III ", financé par :



Octobre 2020



Cette publication est disponible sous une licence publique Creative Commons Attribution - Utilisation non commerciale 4.0 International

Conception : LMDK Agency

DEMOCRACY REPORTING INTERNATIONAL

Democracy Reporting International (DRI) est une organisation à but non lucratif, indépendante et non partisane, ayant son siège à Berlin, en Allemagne. DRI soutient la participation politique des citoyens, ainsi que la redevabilité des organes gouvernementaux et le développement d'institutions démocratiques dans le monde entier. DRI appuie les processus locaux de promotion du droit universel des citoyens à participer à la vie politique de leur pays, conformément à ce qui est stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques.

Contact : info@democracy-reporting.org

Bureau Tunisie

12 bis, Rue du Lieutenant Bejaoui,
Menzah 5, 2091 Ariana / Tunisie
T/ F: +216 70 74 15 88
tunisia@democracy-reporting.org
www.democracy-reporting.org